



Crèche des Haras



A ciucciaghja

*Projet d'Établissement
2019/2020*

Accueillir des enfants c'est participer à leur éducation à un moment particulier de leur existence, une période durant laquelle s'établissent les premiers liens, se réalisent les premières expériences, se construisent les bases de sécurité affective. L'accueil suppose des options éducatives reposant sur des valeurs qui se traduisent en pratiques quotidiennes, en aménagement du temps et de l'espace afin de répondre aux besoins des enfants. La crèche est un lieu d'expérience et de découverte. C'est à travers les temps forts de la journée, l'organisation de l'espace dans lequel il évolue, que l'enfant découvre et apprend. En effet l'environnement riche en terme de couleurs, d'ambiance, de bruits différents et variés, d'odeurs, un environnement dans lequel il côtoie d'autres personnes, enfants comme adultes tout cela contribue à son épanouissement, à son développement, à son éveil tant physique, sensoriel que psychologique. Permettre à l'enfant de vivre des expériences relationnelles et culturelles en lui offrant un accueil de qualité.

Un mode de garde de qualité est un mode de garde qui comporte au moins les cinq critères suivants dans ses pratiques et objectifs de travail :

- *offrir un accueil personnalisé,*
- *un accueil qui préserve la sécurité affective des enfants,*
- *un accueil qui nourrit leur vitalité découvreuse,*
- *un accueil qui respecte leur dignité,*
- *un accueil où les places et fonctions des parents et des professionnels qui entourent les enfants sont clairement pensées.*

La crèche est un espace où l'enfant existe pour lui-même, fait des découvertes sur lui, les autres, le monde extérieur. Pour les parents, elle est un lieu de paroles, d'échanges, de partenariats, de mise en valeur de leurs capacités de parents lorsqu'ils n'en sont pas sûrs, de découverte des capacités insoupçonnées de leur enfant. La crèche est un lieu enrichissant pour l'enfant, elle lui garantit un accueil qui répond à ses besoins ; c'est pourquoi il est nécessaire d'établir à partir des besoins des enfants, des parents, du personnel une série de critères à remplir pour donner cette garantie, à savoir : âge des enfants, durée du séjour à la crèche, horaires, rapport du nombre d'adultes et du nombre d'enfants, qualification et reconnaissance du personnel.

Hormis ces critères matériels, ce qui demeure essentiel dans l'accueil des enfants c'est la qualité de la relation entre l'adulte et l'enfant car elle garantit un accueil de qualité et c'est là notre objectif principal.

I. Présentation de l'établissement

La Crèche Municipale des Haras, A *Ciucciaghja* « *Les Haras* », est une crèche collective ; elle se nomme ainsi en référence à sa localisation qui correspond à l'emplacement des anciens Haras de la ville.

Cette crèche a été créée en 1981 pour répondre aux besoins de plus en plus accrus en lieux d'accueil de jeunes enfants pour des parents qui travaillent. La situation géographique de la crèche, *1 cours Jean Nicoli*, à l'entrée de la ville d'Ajaccio, est sans contexte une situation privilégiée.

Il s'agit d'un quartier aux nombreuses associations et aux multiples partenaires. Le quartier est surtout repérable par des bâtiments à usage d'habitations et à caractère social. Il y a quelques commerces de proximité.

II. Projet Educatif

1) Les principes fondateurs

Il définit le rôle et missions de l'établissement qui reposent sur des principes fondateurs partagés par l'équipe pluridisciplinaire de la structure :

- 1^{ère} finalité :

Développer chez l'enfant les apprentissages individuels et collectifs et favoriser sa socialisation.

Objectifs généraux :

- proposer des activités éducatives adaptées,
- donner une dimension pédagogique aux moments de vie quotidienne,
- construire des processus amenant l'enfant à se connaître et à reconnaître l'autre, à se reconnaître, à se repérer et à intégrer des règles.

- 2^{ème} finalité :

Veiller à l'équilibre physique et psychique de l'enfant.

Objectifs généraux :

- obliger à un temps d'adaptation personnalisé,
- harmoniser les attitudes pédagogiques des professionnels.

- 3^{ème} finalité :

Donner la légitimité éducative aux parents.

Objectifs généraux :

- réunir les conditions d'une participation active des familles à la vie de la structure,
- renforcer le lien avec la structure,
- être à l'écoute des préoccupations des parents et leur apporter un type de réponse.

- 4^{ème} finalité :

Garantir aux familles une prise en charge de leur enfant par des professionnels pour assurer un service de qualité.

Objectifs généraux :

- assurer un accueil de qualité,
- répondre aux besoins de formation des professionnels.

- 5^{ème} finalité :

Elaborer un projet d'établissement.

Objectifs généraux :

- composer une équipe pluridisciplinaire,
- travailler en partenariat,
- créer, rédiger, appliquer et évaluer un projet pédagogique,
- construire un référentiel et des outils d'évaluation.

Dans le cadre de l'application du **décret du 1^{er} août 2000**, *relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans modifiant le code de la santé publique*, notre établissement fonctionne désormais en multi-accueil, permettant ainsi d'offrir aux familles un choix plus large de modalités d'accueil et de permettre de ce fait aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ce passage se fait de façon progressive, en fonction des possibilités offertes par nos locaux d'une part, et d'autre part en comblant les places disponibles par un accueil à la carte sans dépasser l'effectif des sections, ce afin de respecter les rythmes et besoins de chacun - **Enfants-Parents-Professionnels** - et de pouvoir offrir ainsi un accueil de qualité.

2) Les modalités d'accueil

La crèche, d'une capacité de 60 places, accueille des enfants de 3 mois à 4 ans de façon régulière ou occasionnelle ; ainsi, le passage au multi-accueil permet de mieux répondre

aux besoins des familles. L'amplitude horaire est de 10h45, de 7h30 à 18h15, du lundi au vendredi sauf les jours fériés. L'établissement est fermé 4 semaines au mois d'août et 1 semaine en décembre.

- **Accueil régulier** : de 1 demi-journée à 5 jours par semaine

Un contrat est établi entre la structure et les parents en fonction de leurs besoins. Ce type d'accueil est proposé en priorité aux familles qui travaillent. Une carte de pointage est mise à la disposition des parents, leur permettant ainsi de valider la fréquentation de leur enfant.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et dans le respect des rythmes des enfants, il est nécessaire, en fonction des sections, de préserver des plages horaires bien précises (sauf cas particuliers) :

• **Les arrivées**

Dans les 3 Sections, les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h30 pour les temps plein et les mi-temps matin, et à 13h30 pour les mi-temps après-midi.

• **Les départs**

Dans les Sections des Moyens et des Grands, les départs se font entre 12h00 et 12h30 pour les mi-temps matin, et à partir de 16h pour les enfants à temps plein.

Dans la Section des Bébé, les départs peuvent se faire de 12h00 à 14h30, puis à partir de 16h00 (le goûter se faisant à 15h00, il ne peut y avoir de départ à ce moment là pour des raisons d'encadrement).

- **Accueil occasionnel** : il s'agit d'un accueil ponctuel

Des places sont proposées en fonction des disponibilités du moment et sur réservation. Ce type d'accueil ne garantit donc pas la place et peut être soumis à une annulation ponctuelle pour des raisons de logistique. La présence minimum est de 3 heures.

Qu'il s'agisse de l'accueil régulier ou de l'accueil occasionnel, une **période d'adaptation** s'avère obligatoire afin d'offrir à l'enfant et à sa famille un accueil de qualité. Pour cela il est aussi important que la fréquentation, même en ce qui concerne l'accueil occasionnel, soit aussi régulière que possible.

3) **Les missions**

Notre mission est d'accueillir les enfants de 3 mois à 4 ans et de veiller à leur bien-être physique et psychique. Aussi notre objectif principal est la qualité de l'accueil ; pour cela nous veillons à respecter autant que possible les rythmes et besoins de chaque enfant.

Outre le fait de favoriser la socialisation et l'autonomie du jeune enfant, il est de notre devoir de participer à son développement par le biais d'une action éducative adaptée à chaque tranche d'âge en tenant compte des 5 domaines de la pédagogie :

- le langage
- la perception
- la découverte

- *l'espace-temps*
- *la motricité*

Chaque enfant est un individu à part entière ; sa prise en charge au sein d'une collectivité doit être individualisée afin de respecter son rythme le plus fidèlement possible. Il a besoin de repères, de références pour se développer harmonieusement.

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir sa famille et un accueil de qualité nécessite un travail de séparation tant auprès de l'enfant que de ses parents et cela passe par la période d'adaptation. Elle permet à chacun de s'adapter à un nouvel environnement ; il s'agit, entre l'enfant, les parents et le personnel, d'apprendre mutuellement à se connaître, à se reconnaître. Bien se séparer permet de mieux se retrouver. Aussi nous veillons à offrir à l'enfant et à sa famille un lieu chaleureux, accueillant, un lieu où ils se sentent en confiance, où ils se sentent écoutés, un lieu où l'enfant peut évoluer en toute sécurité. Savoir écouter, observer, dialoguer, rassurer c'est savoir accueillir. Un accueil de qualité passe donc par cette période d'adaptation nécessaire à l'enfant ainsi qu'à ses parents mais aussi aux professionnels ; il est important de respecter ce temps car cela permet de favoriser la séparation. Mais chaque enfant est unique et de ce fait la période d'adaptation se fera en fonction des besoins de chacun, et sera donc variable d'un enfant à l'autre. Il est nécessaire que les parents se sentent en confiance, se sentent écoutés et donc se sentent en sécurité pour que leur enfant sache se séparer et évoluer sans eux, dans un lieu où il établit de nouveaux liens avec d'autres adultes et d'autres enfants. En effet si l'enfant perçoit que ses parents sont détendus et le laissent en toute confiance alors il ne se séparera que mieux et il est donc de notre devoir de permettre cela.

C'est par sa connaissance du jeune enfant, mais aussi des propriétés pédagogiques des différentes actions éducatives que l'équipe pluridisciplinaire de la crèche participe à l'éveil et au développement de chaque enfant. En effet par l'observation, l'écoute des besoins et des rythmes nous pouvons ainsi favoriser au maximum les expériences en offrant un environnement riche en découvertes, en sensations, propice au développement de la créativité de l'enfant. Ainsi nous mettons en place des activités en fonction de l'âge, des besoins, des possibilités des enfants.

Respecter les temps forts de la journée, ces moments privilégiés tels que le repas, l'accueil, la sieste, le départ ou encore le change, c'est donner des repères à l'enfant, c'est lui apprendre à respecter l'autre, à se respecter lui-même et à vivre en collectivité, à devenir un être social. Ces moments sont des moments riches en échanges, et il est important de préserver cela.

Au sein de notre structure 3 acteurs sont donc mis en interaction :

- *l'enfant,*
- *la famille,*
- *le professionnel.*

Il est important de se fixer des objectifs concernant chaque partie du triangle :

- **L'enfant** : entre individualité et collectivité, respecter le rythme de chaque enfant.
 - Organiser l'espace-temps en l'adaptant au développement de l'enfant. Créer des lieux modulables en fonction du développement psychomoteur et affectif de l'enfant.
 - Respecter le rythme et les besoins individuels de chaque enfant : temps de repos, prise de repas par petits groupes pour favoriser ce moment privilégié
 - Développer les apprentissages collectifs et individuels et favoriser la socialisation.
 - Concevoir des ateliers d'éveil sensoriel favorisant l'expression des enfants.
 - Etre ensemble pour être seul : lieux d'intimité, relations privilégiées, moments d'indépendance par rapport au groupe.

- **La famille** : associer les familles au cœur d'une démarche co-éducative.
 - Organiser des réunions d'information sur des thèmes de réflexion ; dialoguer et écouter.
 - Apporter conseil et soutien à la cellule familiale.
 - Comprendre la fonction parentale.
 - Donner la légitimité éducative aux parents.

- **Le professionnel** : garantir aux familles une prise en charge de leurs enfants par des professionnels pour assurer un service de qualité. Pour cela permettre à chaque professionnel de suivre une formation continue. La professionnalisation, enjeu de la liberté.
 - Assurer un accueil de qualité.
 - Mettre en action ses compétences pour assurer cet accueil.
 - Organiser des réunions de travail.
 - Transmettre ses expériences (mise en application des stages).
 - Créer un journal de bord interne.
 - Favoriser la mobilité inter-sections.

Notre mission réside aussi dans le fait de pouvoir accueillir des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique. Cependant cela est possible si l'enfant ne nécessite pas d'une prise en charge exclusive, mobilisant ainsi une personne. Il ne s'agit pas en effet « d'accueillir pour accueillir » mais de pouvoir là aussi offrir un accueil de qualité et faciliter ainsi l'intégration. Il est donc important de connaître nos limites en matière d'accueil afin que l'intégration en collectivité d'un enfant porteur de handicap soit bénéfique tant pour lui que pour les autres. Cependant, dans le cadre d'un partenariat, il est possible qu'un accompagnement extérieur se fasse. Quoi qu'il en soit, les modalités et possibilités d'accueil seront examinées par la directrice et discutées avec les parents.

4) Les objectifs

Notre objectif, comme notre mission, est d'offrir un accueil de qualité ; en collectivité cela passe par une prise en compte de chaque enfant en tant qu'individu à part entière et il est donc important de pouvoir concilier accueil individuel et accueil collectif. C'est à travers des ateliers pédagogiques mais aussi à travers les moments de la vie quotidienne que nous offrons aux enfants la possibilité de découvrir, d'expérimenter, d'évoluer au sein d'une collectivité et donc de se socialiser.

Le passage au multi-accueil doit se faire dans le respect de cet objectif et c'est pourquoi nous souhaitons qu'une certaine régularité dans la présence des enfants soit respectée afin de permettre à chaque enfant d'avoir ses repères humains, spatiaux et temporels.

Un de nos objectifs, en vue d'offrir un accueil de qualité, est de travailler la séparation : s'adapter pour pouvoir se séparer et mieux se retrouver. Cela concerne autant l'enfant que ses parents car des parents sereins et confiants permettent à leur enfant de l'être lui-même. Aussi il est important d'accompagner cette séparation en familiarisant la famille avec la structure et son organisation et permettre ainsi aux parents d'investir ce lieu où leur enfant évoluera, fera des expériences, des découvertes, des rencontres pour tendre ainsi vers l'autonomie. En effet, par son passage à la crèche, l'enfant va apprendre à évoluer sans ses parents, au contact d'autres adultes et d'autres enfants avec lesquels il créera, par lui-même, de nouveaux liens.

Ce chemin vers l'autonomie sera permis par un aménagement de l'espace offrant aux enfants la possibilité de faire des expériences, des découvertes, d'être libre de choisir. Mais être autonome ne veut pas dire faire ce que l'on veut quand on le veut ; c'est aussi savoir respecter l'autre, les autres ó adultes comme enfants -, le matériel, les limites et les règles qui sont posées, et en conséquence se faire respecter et se respecter soi-même. Outre l'aménagement de l'espace, cela ce fait aussi par l'aménagement du temps : créer des repères.

A travers le repas comme à travers les différentes activités offertes à l'enfant nous lui permettrons de tendre vers l'autonomie en l'aidant à faire seul ; découvrir le matériel, les matières, les aliments, le laisser tâtonner et découvrir ainsi par lui-même, le laisser se tromper, renverser, c'est lui permettre d'avancer. De la section des bébés à la section des grands nous tentons donc d'offrir aux enfants le maximum de possibilités de tendre vers l'autonomie.

5) Les moyens

Il est important de se donner les moyens car c'est le moteur essentiel à la réalisation de notre projet, ce envers chaque acteur :

- *enfant* :

- aménagement de l'espace en tenant compte des priorités (sécurité, confort, fonctionnel)
- aménagement de coins jeux, espace d'intimité, coin lecture
- création d'un espace de repos modulable
- aménagement d'ateliers éducatifs
- mise en place de repères spatio-temporels notamment à travers les temps forts de la journée : accueil, collations, repos, repas, activités, départ, thèmes

- *parents* :

- aménagement d'un espace d'accueil des familles
- convivialité du hall d'entrée avec aire de jeux pour les enfants
- ouverture de la crèche aux parents pour qu'ils puissent participer à la vie de la collectivité
- mise à disposition d'informations diverses par le biais d'affichage, de tracts
- prise en compte du lien crèche-maison
- réponse aux préoccupations des parents ce dans la discrétion et l'anonymat, conseil soutien et prévention.

- *professionnels* :

- réunion mensuelle de supervision
- temps hebdomadaire de transmission inter équipe
- décloisonnement des sections et des équipes, notion de dynamisme d'équipe
- élaboration de stages spécifiques répondant à la demande des professionnels et correspondant à la tranche d'âge requise.

- *les moyens humains* :

Le personnel de la crèche se compose de différents professionnels :

- directrice infirmière
- éducatrice de jeunes enfants
- secrétaire
- auxiliaires de puériculture
- ATSEM
- CAP PETITE ENFANCE
- cuisinières
- aide cuisinière
- agents d'entretien

- *les moyens matériels* :

- Les locaux d'accueil des enfants sont aménagés afin d'offrir un espace sécurisé au maximum. Composée de 3 sections, la structure organise l'accueil en fonction de l'espace offert à chaque tranche d'âge et limite donc le nombre d'enfants afin de pouvoir faire un accueil de qualité. Ainsi, aux vues de l'agencement de la sections des bébés, nous souhaiterions accueillir un maximum de 17 enfants en même temps afin de respecter les rythmes et besoins ainsi que le bien-être des enfants. Chaque section est agencée afin d'offrir aux enfants un maximum de possibilités d'évolution, mais aussi pour de permettre à chacun de développer son autonomie, d'avoir des repères et d'investir les lieux, le tout dans un sentiment de sécurité.

Chaque section comprend un espace de change avec toilettes adaptés aux enfants dans les sections des grands et des moyens, un dortoir, une salle de vie, un espace vestiaire, une cour extérieure.

- La crèche comprend aussi une cuisine avec réserves, une lingerie, un bureau, une salle de repos pour le personnel. Un jardin extérieur est commun aux trois sections et est aménagé afin d'accueillir les enfants.

6) La répartition des rôles

L'équipe éducative de la crèche est une équipe pluridisciplinaire, professionnels de la famille, qui, par ses connaissances du développement du jeune enfant, exerce ainsi une action éducative. Elle crée les conditions optimales pour que les enfants soient accueillis en toute sécurité et trouvent au sein de la structure des conditions de vie propices à leur développement, à leur épanouissement et à leur bien-être. L'équipe propose des expériences éducatives, aménage l'espace, respecte les rythmes et besoins des enfants en fonction de leur âge, de leurs capacités. Le travail en équipe est primordial et c'est pourquoi il est important que chacun soit acteur du projet pédagogique, donne ses idées, ses points de vue et soit ainsi porteur du projet. Une réflexion commune et un réajustement régulier permet de ne pas être figé et est nécessaire au bon fonctionnement de la structure ; c'est en travaillant en complémentarité que l'on répond au mieux aux besoins des enfants. L'observation, l'écoute, la verbalisation sont des outils nécessaires ; ils permettent de donner du sens à cette action éducative, aux relations établies tant entre les enfants et les adultes qu'entre les enfants entre eux et ce dans le respect de chacun.

- le rôle de la directrice infirmière :

1) fonction de pilotage :

- détermination des objectifs de l'établissement en fonction des orientations données par les Elus via la Direction de l'Action Sociale,
- recherche des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.
- évaluation du travail, des personnes,
- management de son équipe,
- application des règles de diététique, élaboration des menus avec la cuisinière,.
- contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité

2) fonction ressources humaines :

- participation à l'embauche du personnel,
- formation interne du personnel et encadrement des stagiaires.

3) fonction finance-gestion :

- gérer les tableaux de bord,

- élaborer des budgets prévisionnels,
- gestion des budgets,
- prévision des travaux.

4) fonction logistique :

- travaux administratifs ó économat,
- comptabilité ó entretien,
- sécurité.

5) fonction production :

- accueil des enfants et satisfaction de leurs besoins,
- suivi de l'enfant pour sa santé physique et mentale,
- surveillance médicale des enfants,
- organisation et suivi des consultations médicales avec le pédiatre,
- prise en charge des cas particuliers.

6) fonction recherche et développement :

- écoute et analyse des projets de quartier,
- écoute et analyse des besoins de la population,
- projets innovants,
- relations extérieures : CAF, PMI, Centres Sociaux, écoles.

7) fonction commerciale :

- recueil et analyse des besoins de la famille,
- remontée de cette information vers le service administratif,
- accueil des parents dans l'établissement,
- représentation de la Ville au sein de l'établissement, « attirer et fidéliser » les usagers : faire connaître les projets de la vie et la structure, organiser les réunions de parents, des débats,
- ouverture sur le quartier,
- accueil de délégations,
- accueil et suivi des stagiaires.

- *Le suivi de l'enfant pour sa santé physique et mentale, sa vie à la crèche et son environnement,*
- *La Directrice assume la responsabilité de l'équipement pendant l'amplitude d'ouverture du service.*
- *Participation à la commission d'admission des enfants.*
- **le rôle de l'éducatrice de jeunes enfants :**

1) fonction de pilotage :

- dynamisation de l'équipe.

2) fonction communication :

- courroie de transmission de l'information montante et descendante entre l'équipe et la Directrice,

- importance de la communication avec les parents.

3) fonction production :

- élaboration d'un projet pédagogique avec le responsable de l'établissement,
- garant du projet pédagogique,
- assure la cohérence pédagogique dans l'équipe et avec les parents,
- assure en collaboration avec l'équipe ó les bonnes conditions de garde des enfants par l'aménagement de l'espace et la formation de l'équipe,
- veille à la satisfaction des besoins physiques, moteurs, sensoriels et de socialisation des enfants.

4) fonction recherche - développement :

- observation des enfants et de l'équipe,
- documentation pédagogique, création de matériel pédagogique,
- réflexion sur la pratique professionnelle au plan des EJE au plan de l'équipe afin d'établir des outils d'évaluation et progresser dans cette pratique,
- recherche de partenaires ou d'intervenants extérieurs au plan de l'animation du groupe d'enfants.

5) fonction commerciale :

- intégration des enfants et des parents dans la vie de l'établissement,
- intégration des enfants dans la vie sociale : sorties, rencontres,
- adhésion des parents au Projet de Vie de l'établissement,
- accueil et suivi des stagiaires.

6) fonctions déléguées :

- les EJE peuvent se voir confier par délégation de la Directrice un certain nombre de missions.

Les principes de la délégation seront envisagés dans le cadre d'un chapitre élaboré au sein du projet de service.

A partir du projet pédagogique, l'EJE se donne les moyens d'agir par l'intermédiaire du jeu et du langage.

Elle aménage l'espace de façon à proposer à l'enfant un milieu :

- sécurisant
- stimulant
- permettant son épanouissement
- facilitant les apprentissages des activités motrices et sensorielles
- répondant aux besoins physiques, affectifs et intellectuels.

Et ceci tout en respectant le rythme de chacun, en privilégiant l'acquisition de l'autonomie, le développement de la communication, point de départ de la socialisation.

Elle utilise l'observation comme outil de travail, analyse sa pratique et adapte son intervention auprès des enfants.

- le rôle de la secrétaire :

Elle est chargée de seconder la Directrice dans les tâches courantes et administratives.
Elle organise le secrétariat, ordonne les dossiers (des enfants, du personnel), accueille les familles, assure l'accueil téléphonique et collabore à la constitution de dossiers.
Elle passe les commandes, vérifie les factures, s'occupe du suivi du budget annuel de l'établissement.

- le rôle de l'auxiliaire de puériculture et de l'ATSEM :

Elles exercent les activités suivantes en collaboration avec la Directrice :

1) fonction relation et communication :

- avec l'enfant : accueil de l'enfant, notamment pendant la période d'adaptation, développe avec lui une relation riche et chaleureuse, basée sur une connaissance individuelle et une compréhension mutuelle. Par leur soutien affectif, elles l'aident à grandir, à construire des repères dans le temps et dans l'espace, à s'ouvrir aux autres enfants et au reste de l'équipe. Dans tous les cas, elles le considèrent comme un être à part entière, elles s'assurent de sa coopération et le fait participer.
- avec le groupe d'enfants : elles sont attentives aux réactions individuelles et à la vie du groupe. Il s'agit d'assurer un accueil individualisé et collectif. Elles veillent à la place de chacun au sein du groupe et s'occupent des enfants en répondant à leurs réactions individuelles.
- avec les parents : elles établissent une relation de confiance avec les parents afin de prendre en compte l'environnement social de l'enfant. Elles respectent leur choix éducatif. Elles facilitent la séparation en écoutant ce que les parents exposent à propos de leur enfant.
- avec l'équipe : elles sont associées à l'élaboration du projet éducatif et social de la structure et participent activement aux réunions d'équipe. Elles facilitent les relais au sein de l'équipe, en partageant des moments de vie et des informations concernant l'enfant et le groupe d'enfants. Ce travail d'équipe est essentiel et tient compte des regards complémentaires de chaque professionnel de la petite enfance.

2) fonction éveil et éducation :

- elles organisent pour les enfants un environnement sécurisant et sécurisé. Elles proposent des jeux adaptés à leur âge et les renouvellent fréquemment pour stimuler leur curiosité.
- elles animent diverses activités qu'elles utilisent comme soutien à la socialisation, à l'apprentissage des actes de la vie quotidienne ainsi que des limites et des règles de vie.
- elles encouragent la découverte, le plaisir, l'autonomie et s'adaptent aux manifestations de l'enfant et du groupe.

3) fonction hygiène et confort :

- elles identifient les besoins des enfants et mettent en œuvre des pratiques professionnelles favorisant le respect des rythmes.
- elles veillent aux changes réguliers, en faisant appel à leur participation quel que soit leur âge, en leur expliquant ce qu'elle fait, en commentant leurs réactions.

- elles préparent la salle de sieste et le couchage, met en place les conditions favorables à l'endormissement, observe la qualité et la quantité du sommeil.

4) fonction alimentation :

- elles donnent le biberon et le repas.
- elles participent à l'éducation du goût en nommant les différents aliments et les saveurs.
- elles adaptent la qualité et quantité du repas aux particularités, à la culture et aux besoins de chacun. Elles respectent le rythme biologique et l'appétit de l'enfant.
- elles observent pour chaque enfant l'appétit, le plaisir de se nourrir, la relation avec les autres enfants.

5) fonction soins et surveillance :

- elles observent les manifestations de l'enfant au cours de la journée, sont à l'écoute des signes et en repèrent les modifications. Leurs observations porteront sur :
 - les paramètres vitaux : poids, taille, température, respiration
 - le comportement avec les autres enfants, les adultes et les parents.
- elles peuvent être conduites à réaliser des soins locaux (nettoyage de nez, soins du siège par exemple).

6) fonction de transmission :

- elles transmettent leurs observations et leurs actions par oral et par écrit. La tenue d'un dossier individualisé leur permet d'informer l'équipe et de maintenir la continuité des soins.

7) fonction d'entretien de l'environnement et gestion du service :

- elles nettoient et désinfectent l'environnement immédiat de l'enfant (tapis de jeux, matelas de change) en appliquant les protocoles de nettoyage et de désinfection.
- elles rangent les objets, jeux, mobiliers, installent la literie, aèrent le dortoir.
- elles participent à la gestion du service en prévoyant le matériel et le linge nécessaire.
- elles vérifient également le bon fonctionnement du matériel utilisé.

8) fonction d'encadrement des stagiaires :

- elles participent à l'accueil des stagiaires, montrent et expliquent leurs pratiques, observent et contrôlent leurs actes et participent à l'évaluation du stage.

Elles doivent savoir adapter leur comportement à chaque enfant, à chaque parent sans jugement. Elles doivent faire preuve de savoir-faire et de savoir-être.

- le rôle de la cuisinière :

- responsable de la cuisine
- participation à l'élaboration des menus
- gestion des stocks
- veille à respecter la chaîne du froid

- préparation des repas et des pâtisseries
- préparation de goûters spéciaux (fêtes, anniversaires)
- entretien du piano

- le rôle de l'aide cuisinière :

- participation à l'élaboration des menus
- participation à la gestion des stocks
- réception des commandes
- relève le nombre de repas dans chaque section
- prépare les chariots
- épluchage des légumes
- portage des repas dans chaque section
- vaisselle
- préparation des goûters
- entretien des locaux de la cuisine
- nettoyage des frigos

- le rôle de l'agent d'entretien :

- en lingerie : entretien du linge de la crèche, gestion du stock, petite couture.
- en ménage : entretien général, nettoyage des cours et des jardins extérieurs.

Elle participe à l'accueil chaleureux et sécurisant des enfants et de leurs familles suivant divers moments de la journée.

PROJET SOCIAL

**Objectif : AJACCIO, ville du multi-accueil au service
des enfants et des familles**

Le projet social des établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville d' Ajaccio entre dans le cadre de la politique sociale et familiale de la Municipalité. Politique qui souhaite donner une large place aux enfants et aux familles dans une dynamique ouverte aux besoins des parents dans leur diversité.

Tous les établissements fonctionnent en multi-accueil avec pour objectifs :

- de réserver un accueil de qualité aux enfants afin que ceux-ci trouvent un lieu de vie adapté, un îlot stable et disponible.
- d'offrir aux familles un mode de garde adapté à leurs besoins et de leur accorder plus de place au sein des structures
- de permettre aux parents d'allier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle par la flexibilité du multi-accueil

A ó Les établissements

- Les Haras : 60 places ó 3 mois à 4 ans
- A Rundinella : 20 places - 3 mois à 4 ans
- Berthault : 60 places de 3 mois à 4 ans
- La Souris-verte : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Bodiccione : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Pietralba : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Mezzavia : 45 places de 3 mois à 4 ans

Tous les établissements peuvent exceptionnellement accueillir des enfants âgés de 4 à 6 ans, en dehors des temps scolaires.

Les structures sont implantées dans différents quartiers de la ville et permettent ainsi à chaque famille d'avoir un lieu d'accueil proche du domicile ou du lieu de travail.

Chaque établissement dispose d'un projet d'établissement avec une spécificité propre adaptée en fonction de l'âge des enfants accueillis, du nombre de place agréées par la PMI et de la configuration des locaux

Les établissements sont ouverts de 7h30 à 18h15 du lundi au vendredi.

Les fermetures annuelles sont : 4 semaines au mois d'août et une semaine entre Noël et jour de l'An. Un établissement reste ouvert au mois d'août.

B - Les besoins des familles

La souplesse de l'accueil doit répondre au mieux aux besoins des familles : toutes les précisions sont mentionnées dans le règlement intérieur des établissements.

L'accueil peut-être :

- soit régulier : les parents signent un contrat de réservation de place en fonction de leurs besoins (nombre d'heures par semaine et nombre de semaines nécessaires).
- soit occasionnel : des places sont proposées en fonction des disponibilités de la journée, elles peuvent être réservées le jour-même voir la semaine précédente. Cet accueil peut aller de quelques heures à des journées entières
- l'accueil d'urgence n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin effectuée par la Directrice de l'établissement ou par la Directrice du service petite enfance

Afin d'aider les familles en difficulté, 10% des places sont accessibles aux enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

C'Est La qualité de l'accueil du jeune enfant

La qualité de l'accueil du jeune enfant est la priorité du projet.

Si l'accueil régulier ne pose pas de problème, l'accueil occasionnel a demandé une réflexion particulière afin de permettre à l'enfant d'avoir une intégration optimale dans les établissements.

Il faut rappeler que les repères de l'enfant se constituent dès la petite enfance d'où la nécessité d'axer la prise en charge sur la qualité.

Avant l'entrée en crèche, certaines règles devront être respectées :

- proposer une période d'adaptation adaptée à chaque enfant et à sa famille
- la fréquentation, même si elle est occasionnelle, devra néanmoins conserver une certaine régularité

Les enfants porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap peuvent être accueillis dans les établissements, dès lors que leur handicap ou maladie ne nécessitent pas une attention telle que le personnel ne puisse plus assurer la prise en charge et la surveillance des autres enfants. Afin de faciliter leur intégration, les modalités d'accueil seront étudiées et adaptées en concertation entre les parents et la Directrice. Pour les autres enfants, l'accueil avec un accompagnant est possible selon les possibilités du service.

Nos établissements sont des structures d'accueil assurant un service public sans spécialisation.

Néanmoins il s'avère possible que certains enfants puissent présenter des besoins spécifiques en matière de soins ou d'une surveillance particulière : dans ce cas un « protocole de soins » sera établi par le médecin traitant qui le transmettra ensuite au médecin de crèche qui laissera alors les consignes au personnel.

D'autre part, l'accompagnement de certains enfants peut nécessiter la mise en place « d'un projet personnalisé éducatif ». Ce projet prendra en compte les besoins de l'enfant et déterminera les objectifs que l'on veut atteindre : socialisation, langage, psychomotricité, apprentissages. Ce document sera fait en collaboration avec les parents, le médecin de l'enfant, le multi-accueil et le cas échéant, l'établissement spécialisé qui suit l'enfant.

Le multi-accueil doit être adapté aux locaux existants, au personnel présent ainsi qu'à la capacité d'accueil autorisée. Chaque établissement adapte ses temps d'accueil en adéquation avec son fonctionnement.

D ó La participation des familles

Par famille, on entend : parents, grands-parents, amis .

Sous certaines conditions bien déterminées par les équipes professionnelles, les familles vont participer à la vie de la crèche :

- les arrivées et départs sont des moments importants de la journée avec la séparation et les retrouvailles. Ces deux temps forts sont à privilégier et les familles invitées à y participer : prendre le temps de la séparation, changer l'enfant si nécessaire et ne pas laisser les « tatas » le faire à leur place, donner le biberon, prendre un petit moment pour discuter avant de partir .
- fêtes et anniversaires : chacun peut s'investir pour l'élaboration de ces événements
- participation lors d'activités selon les potentialités de chacun : sorties, lecture de contes, musique, préparation d'un goûter festif
- réunion d'information où différents thèmes seront abordés : alimentation, propreté, sécurité

L'accueil sera privilégié avec écoute des parents et conseils si besoin

Le personnel se doit de respecter la confidentialité de ce qui lui a été confié.

Dans la plupart des établissements il existe un espace réservé aux parents: c'est un lieu d'échange avec la possibilité de création de réseaux óparents. C'est un espace de convivialité pour lutter contre l'exclusion et l'indifférence. Il permet aux familles de se rencontrer mais aussi de pouvoir faire des échanges de service. D'autres structures n'ont pu aménager un tel espace faute de place.

E Ę Le personnel

La composition des équipes répond à la réglementation en vigueur, nombre et qualification des agents.

La mise en place du multi-accueil donne des missions différentes au personnel : au delà de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés, chaque agent aura un rôle d'accompagnement des familles avec une action sociale.

Une psychologue assure des vacations dans chacun des établissements. Elle peut intervenir à la demande du personnel ou des familles.

Il est nécessaire que chaque agent puisse entretenir et développer ses compétences professionnelles.

Un réseau petite enfance et parentalité « A Ciucciareta » constitué par du personnel représentant chacun des établissements se réunit régulièrement, il a pour objectifs :

- de traiter des thématiques psychopédagogiques qui permettront de formaliser ce qui est fait au quotidien et de diffuser des messages d'information aux familles et aux assistantes maternelles
- de faire des échanges de pratiques professionnelles

Tout le personnel participe à l'élaboration des projets d'établissement et celui-ci doit faire l'objet d'une réactualisation régulière

Nous nous devons aussi de respecter les compétences de chacun en respectant ses limites : séparation des différentes tâches en fonction des possibilités de chaque agent.

***F* Les autres services et les partenaires**

- Relais Assistantes Maternelles - RAM
- Caisse d'Allocations Familiales - CAF
- Protection Maternelle et Infantile - PMI
- Services sociaux : accueil prioritaire (familles en difficulté), accueil d'urgence
- Relations avec les autres structures petite enfance de la ville
- Actions passerelles avec les écoles ou autres structures d'accueil
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce - CAMSP
- Centre Inter Secteur pour l'enfance - CISE

Ces relations sont très importantes pour la qualité du travail effectué :

- Une collaboration efficace avec les services de la CAF et de la PMI améliore la qualité du service
- Une collaboration avec les services sociaux de la ville et des différentes collectivités permet de répondre aux besoins des familles en difficulté et de mieux les accompagner
- Une collaboration entre toutes les structures d'accueil de jeunes enfants et le RAM nous permet d'avoir une action commune et complémentaire sur l'ensemble de la ville et de ses environs. Elle permet en outre aux professionnels d'échanger des expériences afin d'en tirer profit pour améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant. Ceci renforce les liens professionnels et crée un réseau entre les différentes structures de garde

- Les actions passerelles permettent de préparer l'enfant lors d'un changement d'établissement (autre structure d'accueil ou école), ceci entre dans le cadre du respect de l'enfant et de la qualité de l'accueil.

G ó Les missions de prévention

Les missions des lieux d'accueil de la petite enfance ont évolué. Elles répondent aux besoins des enfants et ont un rôle de soutien à la parentalité. Leur action s'inscrit dans des notions de coéducation, de lutte contre les exclusions sociales, de bien-traitance et de prévenance.

Tous les lieux d'accueil participent à la prévention :

- des troubles individuels de l'enfant
- des dysfonctionnements relationnels entre parents et enfants : c'est l'accompagnement à la parentalité
- des difficultés de santé
- des exclusions sociales de l'enfant et des parents
- de la maltraitance

En matière de santé publique, plusieurs actions de prévention sont mises en place telles que :

- Semaines d'information sur l'équilibre alimentaire
- Campagne d'information sur les risques d'accidents de la vie courante
- Intérêt de la vaccination
- Information sur le risque solaire
- Acquisition de la propreté
- Les dangers des écrans
- Le sommeil

Conclusion

Ce projet mise donc sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Il doit permettre à l'enfant une socialisation optimale avec une prise en compte de l'espace et des rythmes de chacun

Il permet de répondre aux besoins des familles en matière de garde, d'accorder un temps d'écoute aux parents et de créer des réseaux parents.

Pour mener à bien ce projet de manière optimale, tous les acteurs devront respecter le triangle de qualité enfant ó parents - professionnels. Pour chacun des sommets, 3 critères devront être pris en considération et ce, pour chacun des acteurs :

- le bien-être
- les besoins
- les compétences

La qualité peut se définir ainsi :

- Respect et tolérance de chacun
- Accueil chaleureux et de qualité
- Travail de qualité
- Disponibilité
- Confiance
- Conscience professionnelle
- Personnel qualifié